

**L'Europe au Collège - 2006**

**Le Mouvement Européen France Auvergne.**  
**Le Conseil Général.**

**Laurent FAURE.**

## ***1. L'Union Européenne dans le Monde.***

	<b>Surface</b> En millions de km <sup>2</sup>	<b>Population</b> En millions	<b>PIB.</b> En milliards d'€uros.
<b>EU-25.</b>	3,9	456,8	9 755,4
<b>USA.</b>	9,6	291	9 727,7
<b>Chine.</b>	9,6	1 288,4	1 253
<b>Inde.</b>	3,3	1 064,4	NS
<b>Russie.</b>	17,1	143,4	385,3
<b>Japon.</b>	0,4	127,7	3 798,5

PIB = Produit Intérieur Brut = Richesse produite.

Sources: Eurostat / World Bank 2003.

## **II. Historique de l'Union européenne.**

**1949** (25 janvier)

**Création du Conseil d'Aide Economique Mutuelle** (CAEM – COMECON) dont le membre étaient *l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS), la République Démocratique d'Allemagne (RDA), la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, l'Albanie* (qui n'a plus participé aux réunions après 1961), *la Mongolie, Cuba* (à partir de 1972) et le *Vietnam* (à partir de 1978). L'économie planifiée prévoyait que la Hongrie produisait les autobus, la Tchécoslovaquie les tramways et la Russie les wagons de métro.

**1949** (4 avril)

**Création de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord** (OTAN).

**1951** (18 avril)

**Traité de Paris** instituant pour une durée de 50 ans la **Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA)** entre le *BENELUX (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg), la République Fédérale Allemande (RFA), l'Italie et la France.*

**1955** (14 mai)

**Création du Pacte de Varsovie** qui était constitué de *l'URSS, la RDA, la Pologne, la Bulgarie et la Hongrie.*

**1957** (25 mars)

**Traité de Rome** instituant la **Communauté Economique Européenne** et la Communauté européenne de l'Energie Atomique (EURATOM).

**1958** (1<sup>er</sup> janvier)

**Le Traité de Rome** entre en vigueur

**1960** (3 mai)

*Le Royaume Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse et le Portugal* fonde **l'Association européenne de Libre Echange** (AELE - EFTA)

*L'Islande, la Finlande et Liechtenstein* rejoindront cette organisation plus tard.

Aujourd'hui, seuls *la Norvège, la Suisse, l'Islande et le Liechtenstein* sont membres de l'AELE.

**1973** (1<sup>er</sup> janvier)

*Le Danemark, le Royaume Uni et l'Irlande* deviennent membres de la CEE.

**1979** (7 juin)

Première élection du Parlement européen au Scrutin Universel.

**1981** (1<sup>er</sup> janvier)

*La Grèce* devient membre de la CEE.

**1982** (23 février)

*Le Groenland* dépendant du *Danemark* se prononce pour son retrait de la CEE.

**1983** (1<sup>er</sup> janvier)

Mise en œuvre de « L'Europe sans Frontières ».

Plus de mille textes européens introduisent la pleine liberté de circulation des hommes, des biens, des capitaux et des services.

**1986** (1<sup>er</sup> janvier)

*Le Portugal et l'Espagne* deviennent membres de la CEE.

**1989** (9 novembre)

Chute du Mur de Berlin.

**1990** (3 octobre)

Réunification de l'Allemagne.

**1991** (28 juin)

Dissolution du Conseil d'Assistance Economique Mutuelle (CAEM – COMECON).

**1991** (1<sup>er</sup> juillet)

Fin du Pacte de Varsovie.

**1991** (21 décembre)

Fin de l'URSS.

**1993** (1<sup>er</sup> janvier)

Fin de la *Tchécoslovaquie* et création de la *République tchèque* et de la *République slovaque*.

**1993** (1<sup>er</sup> novembre)

[Le Traité de Maastricht](#), Traité sur l'Union européenne entre en vigueur avec des exemptions pour le *Royaume Uni et le Danemark* notamment la non-adoption de la monnaie unique.

**1995** (1<sup>er</sup> janvier)

*La Finlande, l'Autriche et la Suède* deviennent membres de la Communauté européenne.

**1999** (1<sup>er</sup> janvier)

*La Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne, l'Italie, la France, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Autriche et la Finlande* adoptent l'€uro et constituent l'€uroland 12.

*Le Danemark et le Royaume Uni* bénéficiaient d'une exemption concernant les critères d'adoption de la monnaie unique. *La Suède* ne respectait pas ces critères.

**1999** (1<sup>er</sup> mai)

[Le Traité d'Amsterdam](#) entre en vigueur.

**2002** (23 juillet)

Dissolution de la CEEA et transfert de ses compétences à la CE.

**2003** (1<sup>er</sup> février)

[Le Traité de Nice](#) entre en vigueur.

**2004** (1<sup>er</sup> mai)

*La Pologne, la Slovaquie, la République tchèque, la Slovénie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie, Malte et Chypre* deviennent membres de la Communauté européenne.

**2005** (29 mai)

[Le Traité instituant une Constitution européenne](#) est rejeté par la France.

**2007** (1<sup>er</sup> janvier).

*La Slovénie* adopte l'€uro

**2007 ou 2008**

*La Roumanie et la Bulgarie* deviennent membres de l'UE.

Sources:

Introduction to European law – Laurent FAURE & LLU 2005.

Chronologie de l'Europe 1945-2005 – ED-PPE 2005.

Après deux guerres mondiales dévastatrices pour l'Europe, et l'apparition de l'arme nucléaire, l'idée de fusionner l'énergie, à l'époque le charbon, et l'acier, devait éviter un nouveau conflit.

Cela passait par la réconciliation des ennemis du passé.

Dès 1951, en Europe de l'Ouest, la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) était créée entre la France, l'ancienne Allemagne nazie, à l'époque la République Fédérale Allemande (RFA) et l'ancienne Italie fasciste. La Belgique, le Luxembourg et les Pays Bas qui avaient déjà conclu une union douanière, le BENELUX, devinrent membres fondateurs des futures Communautés européennes.

Parallèlement aux Communautés européennes, le Royaume Uni, trouvant le système trop contraignant fonda l'Association européenne de Libre Echange (AELE). Cette organisation qui existe toujours aujourd'hui, ne compte plus que quatre pays, ses anciens membres étant devenus membres de l'Union européenne.

Si la guerre devenait improbable en Europe, la paix n'était pas gagnée pour autant.

En 1949, sous l'impulsion de l'ex-URSS, le Conseil d'Aide Economique Mutuelle (CAEM) était fondé. Il allait disparaître en 1991, comme l'union militaire du bloc d'Europe de l'Est, le Pacte de Varsovie, rendant possible l'intégration des pays d'Europe de l'Est dans l'Union européenne en 2004.

En Europe de l'Ouest, sous l'impulsion des Etats-Unis d'Amérique, se créait l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dont la plupart des pays d'Europe de l'Est sont devenus membres. Un accord de partenariat existe avec la Russie.

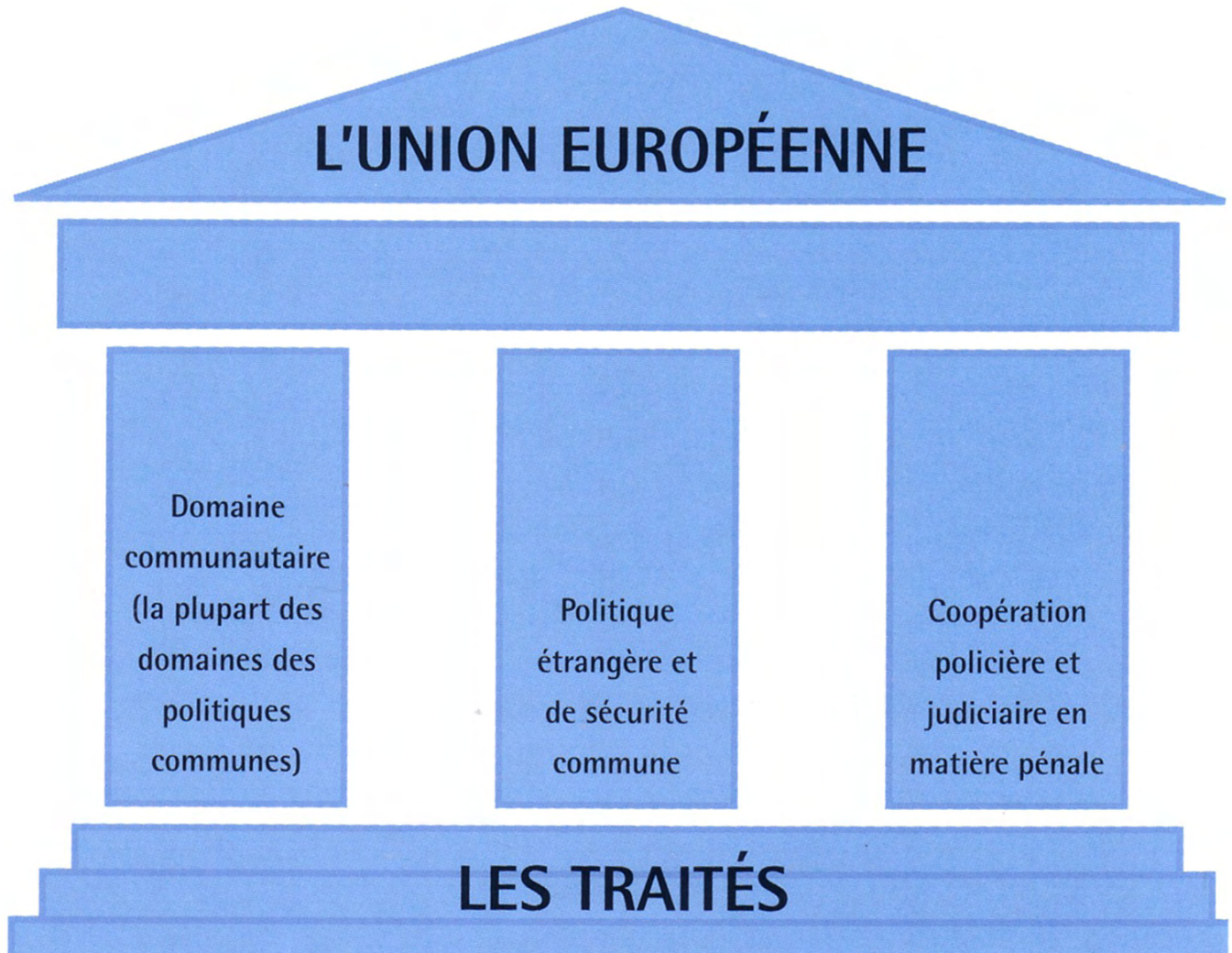
Alors que le bloc d'Europe de l'Est se disloquait, que l'Allemagne se réunifiait, au début des années 90, le Traité de Maastricht institua l'Union européenne et la Monnaie unique.

### **III. L'Union européenne.**



© Commission européenne - 2005.





Source:

Commission européenne – Comment fonctionne l'Union européenne – Luxembourg : OPOCE – 2006.

© Commission européenne – OPOCE 2006.



Outre le fait d'instituer la Monnaie unique et une citoyenneté européenne, l'Union européenne, créée par le Traité de Maastricht, a institué également, une politique étrangère et de sécurité commune qui aurait dû permettre à l'Europe de prendre des décisions communes en matière militaire et de politique étrangère.

Egalement, la criminalité n'étant plus uniquement nationale, certaines décisions concernant les crimes et délits sont prises au niveau européen.

Dans ces deux derniers domaines les décisions sont prises à l'unanimité.

En revanche, dans d'autres domaines juridiques, les décisions sont prises à la majorité qualifiée qui est un système de majorité renforcée. Dans la plupart des cas, le Parlement européen et le Conseil des ministres européens prennent les décisions en commun.

Certains secteurs sont exclusivement la compétence des gouvernements et des parlements des Etats membres de l'Union européenne.

## **IV. Système Institutionnel.**



La Présidence du Conseil

Autriche

**CONSEIL EUROPÉEN.**

**1 Chef d'Etat et 24 Chefs de Gouvernements.**

*Au moins une réunion tous les six mois présidée par le pays exerçant la présidence semestriel de l'Union européenne.*

*L'Autriche dirigée par Wolfgang SCHÜSSEL de janvier à juin 2006.*

**DÉCIDE DU PLAN DE TRAVAIL.**



**COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.**

**1 Commissaire européen par Etat membre.**

Siège : Rue de la Loi – Bruxelles.

*Jacques BARROT, ancien député de la Haute Loire, est vice-président de la commission chargé des transports transeuropéens.*

**PROPOSE LES « LOIS EUROPÉENNES » QUI SE NOMMENT  
« RÈGLEMENTS » OU « DIRECTIVES ».**



**CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION EUROPÉENNE.**

**25 ministres.**

**ET**



**PARLEMENT EUROPÉEN.**

**732 membres dont 78 français et un tiers de femmes.**

**CODÉCIDENT ET ADOPTENT OU REJETTENT LA  
« LOI ».**

## **V. L'Exemple de la Carte Européenne d'Assurance Maladie.**

CONSEIL EUROPÉEN.

*Le Conseil européen de Barcelone en 2002 décide de la création de la Carte européenne d'Assurance Maladie.*



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

*La Commission adopte, le 17 février 2003, une Communication relative à l'introduction de la carte européenne d'assurance maladie.*

*Cette communication est présentée et adoptée par le CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION EUROPÉENNE et par le PARLEMENT EUROPÉEN.*

*Sous l'autorité du Commissaire européen chargé de la protection des consommateurs et de la santé et de la direction générale du même nom (ancienne direction générale 24) la Commission administrative des travailleurs migrants (CASSTM) prend les décisions nécessaires à l'introduction de la carte.*

*Le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen peuvent prendre des décisions en commun, notamment dans les domaines de santé.*

*Pour la Carte européenne d'Assurance Maladie ils ne sont que consultés, les décisions étant administratives et concernant aussi les quatre pays encore membre de l'AELE.*



CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION EUROPÉENNE.

**Section « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs ».**

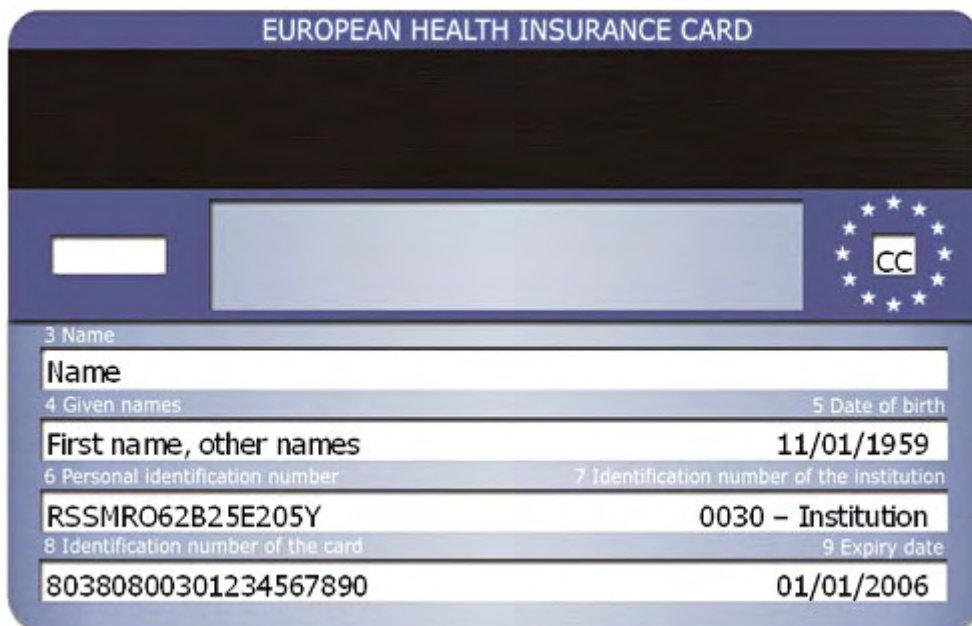
ADOpte LE TEXTE SUR CONSULTATION

PARLEMENT EUROPÉEN.

**Commission « Santé et consommateurs ».**



**Modèle français (sans puce électronique pour le moment).**



**Autres pays (piste magnétique).**

© Commission européenne 2005.

## **VI. le Droit Communautaire Européen.**

Jacques DELORS, ancien président français de la Commission européenne disait que **80% du droit national était d'origine européenne**, et même si cela n'est pas apparent, c'est une affirmation qui est de plus en plus vraie.

Le droit communautaire qui est le droit de l'Union européenne, et non le droit européen, qui est le droit créé par une autre organisation européenne <sup>1</sup>, s'applique quasi directement dans le droit français sous un délai moyen de deux mois à compter de sa publication au Journal Officiel des Communautés européennes (JOCE).

Avant d'en arriver là, un programme, en général quinquennal, est adopté par la Commission européenne, programme qui porte le nom de « Livre Blanc ».

Lorsqu'une proposition de loi européenne, qui porte le nom de règlement ou de directive européenne, doit être déposée, un « Livre vert » est adopté. Ce document est généralement disponible sur Internet et les personnes intéressées peuvent faire passer leurs commentaires à la Commission européenne. La Constitution européenne prévoyait dans ce même esprit la possibilité pour un groupe de citoyens de suggérer à la Commission européenne la prise de certaines lois, procédé de démocratie directe qui existe surtout en Suisse.

L'adoption ou le rejet de la loi se fait, le plus souvent, en codécision. Par une technique relativement complexe.

Le Conseil des ministres européens, constitué de ministres de chacun des Etats membres et le Parlement européen, constitué de députés élus au suffrage universel pour cinq ans, votent, à la majorité renforcée pour le conseil (majorité qualifiée) et à la majorité absolue pour le parlement, les lois européennes et leurs amendements. En codécision, le Conseil et le Parlement doivent adopter le même texte pour que celui-ci puisse s'appliquer. A défaut, il est rejeté.

Le travail du Conseil est préparé par le COREPER, Comité des Représentants Permanents, et pour le Parlement, comme au niveau national, le travail est avancé en commission siégeant à Bruxelles, les sessions plénières se tenant à Strasbourg.

Si nos téléphones portables fonctionnent dans toute l'Europe et au-delà ou, si, en Europe, la viande aux hormones est interdite, c'est principalement parce que l'Europe avait suffisamment de poids pour imposer certaines règles au monde, chose que la France n'aurait pas pu faire seule.

---

<sup>1</sup> Le Conseil de l'Europe – Convention européenne des Droits de l'Homme, 39 Etats membres.

L'apparition d'Internet coïncidant avec la disparition des frontières et la mondialisation ne permet pas de faire jeu égal avec des ensembles de la taille des Etats-Unis ou de la Chine.

Jean Monnet, l'un des fondateurs de l'Europe, disait « **Nous ne coalisons pas des Etats, nous unissons des hommes** ». L'Europe devait, à l'époque, éviter la guerre et elle est y est parvenue. D'autres défis sont à relever, mais une chose est certaine, nous vivons de plus en plus dans un monde européen. C'est dire qu'il est important de s'intéresser à ces questions.

Version 2 révisée le 1er avril 2006.

Adapté de « Introduction to the European law ».

Laurent FAURE & Carole FORD – Laws Links University - 2005.

<http://www.lawlinks.us> - [lawlinks@lawlinks.us](mailto:lawlinks@lawlinks.us)

© Laurent FAURE 2006.